Image not found or type unknown

RETRAIT POINT CONDUITE ACCOMPAGNEE

Par **namaro**, le **05/05/2014** à **18:52**

bonjour
mon fils de 17 ans suit la conduite accompagnée
il est proprietaire d'une voiture que nous avions pretee
la personne qui conduisait a grillé un feu
l'amende et le retrait de points sont arrives a son nom
bien que non titulaire du permis il est indiqué un retrait de 4 points.
risque t il de ne pouvoir passer son permis l'année prochaine ou d'avoir les fameux points déduits des l'obtention ?
que doit-on faire ?
denoncer le conducteur ?

avec mes remerciements

Par **Visiteur**, le **06/05/2014** à **09:28**

bonjour,
le retrait de points est la sanction pour cette infraction, mais votre fils n'ayant pas de permis il ne risque rien ! Pas de permis, pas de points !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés